

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1830

29 septembre 2006

SOMMAIRE

Agrico S.A., Luxembourg	87810	Lux-Protect Fund, Sicav, Luxembourg	87840
Apilife, S.à r.l., Luxembourg	87798	Luxland S.A., Grevenmacher	87838
Arca Fashion S.A., Luxembourg	87798	Magasin et Entreprise Poullig, S.à r.l., Niederkorn	87818
Armide S.A., Luxembourg	87798	Matterhorn Capital Europe S.A., Luxembourg	87820
B.I. Marie-Claire Walers, S.à r.l., Crauthem	87835	Maybach S.A., Luxembourg	87820
Bertrand & Co S.A., Luxembourg	87798	Mia Real Estate S.A., Luxembourg	87796
BIMV, Bureau International Maritime S.A., Luxembourg	87811	Naschtquakert, S.à r.l., Luxembourg	87834
Bouganvillea S.A., Luxembourg	87798	New Star Global Property Management (Luxembourg Three), S.à r.l., Luxembourg	87804
Bovet & Cie S.A., Luxembourg	87798	Nitid, S.à r.l., Luxembourg	87835
Brixen S.A., Luxembourg	87797	Nord Europe Private Bank S.A., Luxembourg	87835
Bufo Holding S.A., Luxembourg	87797	Nord Europe Private Bank S.A., Luxembourg	87837
Canoga S.A., Luxembourg	87797	Notafagus, S.à r.l., Christnach	87812
Chandra Invest S.A., Luxembourg	87797	Office Systems S.A., Luxembourg	87796
Cialux, S.à r.l., Senningerberg	87826	Osmose Invest S.A., Luxembourg	87811
Copal Belle Boutique S.A., Grevenmacher	87838	Pacific S.A., Luxembourg	87826
Deierepensioun Lassie, S.à r.l., Itzig	87825	Plafa, S.à r.l., Senningerberg	87834
EAVF, S.à r.l., Luxembourg	87812	Premium Brands Investments S.A., Luxembourg	87827
Ekabe S.A., Eschweiler	87820	Rachow S.A., Luxembourg	87799
Eurocapital Holdings, S.à r.l., Luxembourg	87819	Real Cobra Invest Holding S.A., Strassen	87797
Eva S.A., Luxembourg	87825	Real Cobra Invest Holding S.A., Strassen	87797
Fira Investments S.A. Holding, Luxembourg	87826	Redai Holding S.A., Luxembourg	87794
Fira Investments S.A. Holding, Luxembourg	87826	Répare-Toit, S.à r.l., Luxembourg	87833
Foxinvest S.A., Grevenmacher	87839	Représentations S.A., Alzingen	87838
Gérard Hastert S.A., Heisdorf	87833	Restaurant La Cellula S.A., Bettembourg	87819
Global Metall, S.à r.l., Luxembourg	87838	Restaurant La Cellula S.A., Bettembourg	87819
Green Marketing S.A., Luxembourg	87794	Santa Luçia S.A., Luxembourg	87796
Grossfeld PAP S.A., Crauthem	87794	Sapeco International S.A., Luxembourg	87833
Immocar, S.à r.l., Senningerberg	87834	Sella Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	87795
Impulse Lux S.A., Esch-sur-Alzette	87810	Sella Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	87795
IND, S.à r.l., Luxembourg	87835	Servind S.A.H., Luxembourg	87819
Integra, S.à r.l., Luxembourg	87834	Société Nationale de Contrôle Technique, S.à r.l., Sandweiler	87837
Integra, S.à r.l., Luxembourg	87834	Solelux S.A., Luxembourg	87829
Integra, S.à r.l., Luxembourg	87834	Sucota Real Estate S.A., Luxembourg	87794
ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A., Bascharage	87818	Tocotel, S.à r.l., Crauthem	87826
Keiman Holding, S.à r.l., Luxembourg	87819	Van Kanten S.A., Luxembourg	87811
Kidde Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	87796	Verity Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	87799
Kidde Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	87796	Xtec Publishing S.A., Livange	87839
Lexmar Holding, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	87812		

GREEN MARKETING, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 87.999.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires de la société en date du 13 juillet 2006

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077666.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SUCOTA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.675.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(079139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

REDAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.878.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(079140.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

GROSSFELD PAP, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 107.683.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 914 du 20 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GROSSFELD PAP

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079442.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

87795

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.213.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2004 que Monsieur Roberto Di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé Directeur Général de la Banque jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration avant la fin de l'année 2005.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 6 avril 2005 que les actionnaires de la Banque ont décidé de nommer les administrateurs suivants:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico Sella, demeurant au 1, Regione San Girolamo, 13900 Biella (Italie).

Administrateur et Administrateur-Délégué:

- Monsieur Bruno Agostini, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Guido Bigiordi, demeurant au 40, Strada dei Campi, 13900 Biella (Italie);
- Madame Grazia Borri, demeurant au 14, via Avogadro, 13900 Biella (Italie);
- Monsieur Paolo Galvani, demeurant au 22, via Broggi, 20129 Milan (Italie);
- Monsieur Marc Maurel, demeurant au 52, avenue des Trois Lucs, 13012 Marseille (France);
- Monsieur Paolo Panico, demeurant au 14, via P. Micca, 13900 Biella (Italie).

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Banque qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079145.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.213.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2005 que le mandat de Monsieur Roberto Di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Directeur Général de la Banque, a été renouvelé jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration avant la fin de l'année 2006.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 5 avril 2006 que les actionnaires de la Banque ont décidé de nommer les administrateurs suivants:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico Sella, demeurant au 1, Regione San Girolamo, 13900 Biella (Italie).

Administrateur et Administrateur-Délégué:

- Monsieur Bruno Agostini, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Guido Bigiordi, demeurant au 40, Strada dei Campi, 13900 Biella (Italie);
- Madame Grazia Borri, demeurant au 14, via Avogadro, 13900 Biella (Italie);
- Monsieur Paolo Galvani, demeurant au 22, via Broggi, 20129 Milan (Italie).

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Banque qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079166.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SANTA LUÇIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.567.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(079143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MIA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.905.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2006.

Signature.

(079144.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.475.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 29 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(079158.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.474.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 29 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(079159.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

OFFICE SYSTEMS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 96.169.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OFFICE SYSTEMS S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 1^{er} juillet 2006 que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créanciers ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079340.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

87797

CHANDRA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079175.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

CANOGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079178.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BUFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079179.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BRIXEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079180.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

REAL COBRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.613.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

REAL COBRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.613.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BOVET & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10966, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079181.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BERTRAND & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079182.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BOUGANVILLEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10951, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

ARMIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10946, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079184.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

ARCA FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 100.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

APILIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

87799

RACHOW S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079270.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

VERITY REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 118.359.

STATUTES

In the year two thousand six, on the first of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WATERBRIDGE Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, established and having its registered office in P.O. Box 2512, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), here represented by:

Mr Ole Sorensen, employee of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; pursuant to a proxy dated 08 June 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of VERITY REAL ESTATE, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company WATERBRIDGE Ltd, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred Euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Abbas Jafarian, company director, born in Teheran (Iran), on 12 February 1967, residing in 53 Cavendish House 21, Wellington Road, London NW8, 9SQ (United Kingdom).

2.- The registered office is established at 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WATERBRIDGE Ltd, une société constituée et existant sous lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à P.O. Box 2512, George Town, Grand Cayman (Iles Cayman),
ici représentée par:

Monsieur Ole Sorensen employé de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
en vertu d'une procuration datée 8 juin 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de VERITY REAL ESTATE, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société WATERBRIDGE Ltd, prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Abbas Jafarian, directeur de société, né à Téhéran (Iran), le 12 février 1967, demeurant à 53 Cavendish House 21, Wellington Road, London NW8, 9SQ (Royaume-Uni).

2.- Le siège social de la société est établi au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Sorensen, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2006, vol. 905, fol. 80, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2006.

J.J. Wagner.

(086732.3/239/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG THREE), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 119.270.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.059,

here represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 4 August 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatsoever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In particular, the Company's purpose includes, without limitation, the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing and lending of money and issuance of notes therefore;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Generally, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG THREE), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of any two members of the board of managers or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 22. Each year on the last day of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders in proportion to their shareholding; or
- (ii) to carry the remaining profits forward to the following years; or
- (iii) to allocate the remaining profits to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the shareholders or the board of managers may resolve to pay interim dividends at any time during the financial years subject to the following:

- (i) the annual accounts of the preceding financial years have been duly approved in accordance with the legal provisions;
- (ii) the decision to pay interim dividends shall be based on interim accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution;
- (iii) the decision of the general meeting to distribute an interim dividend shall be taken within two (2) months from the date of the interim accounts referred to under item (ii);
- (iv) the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve pursuant to requirements under the Law or the present articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., prequalified.

All five hundred (500) shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of March 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at three (3);
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr Godfrey Abel, private employee, born in Brixworth (United Kingdom) on July 2, 1960, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium) on October 26, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Keith Mcshea, private employee, born in London (United Kingdom) on February 19, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.059, représentée par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2006.

La procuration signée ne varietur par la représentante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou à toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

L'objet de la Société inclut notamment:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt et le prêt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG THREE), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres parts sociales.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat et leur rémunération. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé par au moins trois gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par d'autres moyens de communication similaires. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice sera affecté par résolution de l'assemblée générale des associés qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent; ou
- (ii) de reporter le solde du bénéfice aux années suivantes; ou
- (iii) d'affecter le solde du bénéfice à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés ou le conseil de gérance pourront décider de payer à tout moment de l'année sociale en cours des dividendes intérimaires à condition que:

(i) les comptes annuels des exercices sociaux précédents aient dûment été approuvés conformément aux dispositions légales;

(ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit basée sur les comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance et prouvant la disponibilité de fonds suffisants pour la distribution;

(iii) la décision de l'assemblée générale de distribuer un dividende intérimaire soit prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires mentionnés au point (ii);

(iv) le montant à distribuer ne puisse excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par la NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., susmentionnée.

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le dernier jour du mois de mars 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Godfrey Abel, employé privé, né à Brixworth (Royaume-Uni) le 2 juillet 1960, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Christophe Cahuzac, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Keith Mcshea, employé privé, né à London (Royaume-Uni) le 19 février 1972, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 37, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100761.3/211/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**IMPULSE LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXOR CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 71.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IMPULSE LUX S.A., (anc. LUXOR CONSULTING S.A.)

Signature

(079301.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

AGRICO, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.030.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour AGRICO

G. Birchen

Administrateur

(079324.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

87811

VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2006

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079277.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

OSMOSE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

- L'Assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079281.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

BIMV, BUREAU INTERNATIONAL MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.749.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mai 2006

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Rebecca Andries, Dirigeant Maritime, demeurant à L-8071 Bertrange, 16 Cité Riedgen. Madame Rebecca Andries a la qualité de déléguée à la gestion journalière pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

G. Van Den Berghe / G. Bultynck

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079457.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

NOTAFAGUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Müllerthal.
R. C. Luxembourg B 29.801.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NOTAFAGUS, S.à r.l.

Signature

(079309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

LEXMAR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Corniche.
R. C. Luxembourg B 82.273.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esh-sur-Alzette, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LEXMAR HOLDING, S.à r.l.

Signature

(079312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

EAVF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 118.851.

STATUTES

In the year two thousand and six, on eleventh day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

EAVF, LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 7 Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Registrar of Companies, Companies House, Cardiff under number LP11069;

here represented by Ms Bernadine Vos, employee, residing in Esch/Alzette, acting as the representative of EAVF, LP, by virtue of a proxy given under private seal on August 9, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

Form - Object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object

2.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

2.2 The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates (including companies in which the Company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company).

2.3 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object

as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Name. The Company will have the name EAVF, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 However, the Managers of the Company are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

5.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

5.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Share capital

6.1 The share capital is fixed at twenty-five thousand (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares

8.1 In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Management

9.1 The Company may be managed by one manager (the «Sole Manager») provided that this Sole Manager is not a K tax resident or more managers (the «Managers») provided that a majority of the Managers are not UK tax resident. If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the«Board, each member individually, the «Manager»). The Manager(s) need not to be Shareholders.

9.2 The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholder(s) holding a majority of votes.

9.3 The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 10. Powers of the sole Manager or of the Board of Managers

10.1 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

Art. 11. Representation of the Company

11.1 The Company shall be bound by the signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 The Board may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed in Luxembourg by all the Managers present at the meeting.

12.2 The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented and a majority of that quorum is not UK resident. Decisions of the Board shall be adopted by a simple majority.

12.3 The powers and remunerations of any Manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

12.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that such participation shall not be from the UK. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile another Manager as his proxy provided that a UK tax resident Manager cannot act as a proxy for another Manager. One Manager may represent more than one of his colleagues.

12.6 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board provided that no such resolution shall be valid and effective unless the majority of Managers sign the resolution outside of the UK and the last signatory is not UK resident for tax purposes.

Art. 13. Delegation and agent of the sole Manager or of the Board of Managers

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, each Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The sole Manager or, in case of plurality of Managers, each Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Shareholders decisions

Art. 14. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Accounts

16.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution right of shares

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager or Manager(s) shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

17.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one thousand (1,000) Shares representing the entire capital have been entirely subscribed by EAVF, LP pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for a one-year term automatically renewable (unless a termination notice is sent for any reason to the Manager by EAVF, LP with a prior three-month notice):

- Mr Michael Robert Kidd, Finance and Operations Executive, born in Basingstoke (United Kingdom) on April 18, 1960, residing in L-3397 Roeser, 21, rue d'Alzingen; and
- Mr Harmen Hanekamp, Real Estate Manager, born in Apeldoorn (The Netherlands) on September 26, 1942, residing in NL-3503 AR Utrecht (The Netherlands), 500, Graadt van Roggenweg.

In accordance with article 11 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any member of the Board.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue de la Chapelle, at L-1325 Luxembourg.

3) The first accounting Year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2006.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EAVF LP, une société en commandite simple de droit anglais et écossais, ayant son siège social au 7 Newgate Street, London EC1A 7NX, et immatriculée au Registre des Sociétés, Companies House, Cardiff sous le numéro LP 11069;

ici représentée par Madame Bernadine Vos, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, agissant en tant que représentante de EAVF LP, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Forme - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

2.2 La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de capital ou de dette convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance, sous toute forme quelconque, et notamment, mais sans être limité à, par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés affiliées («affiliates») (incluant des sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société).

2.3 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura comme dénomination EAVF, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Cependant, les Gérants de la Société sont autorisés à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

5.4 Au cas où des événements politiques, économiques ou sociaux de nature exceptionnelle se produiraient ou menacent de se produire risquant de compromettre l'activité normale du siège social de la Société ou les communications avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient complètement revenues à la normale. Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

5.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales**Art. 6. Capital social**

6.1 Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune (ci-après, les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les «Associés».

6.2 En plus du capital social, il peut être établi un compte de primes, sur lequel toute prime d'émission sera transférée.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales

7.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 8. Cession de parts sociales

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles suivant application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance**Art. 9. Gérance**

9.1 La Société peut être gérée par un gérant (le «Gérant Unique»), sous réserve que ce Gérant Unique ne soit pas un résident de Grande-Bretagne en matière fiscale, ou plusieurs gérants (les «Gérants»), sous réserve qu'une majorité des Gérants ne soit pas résidents de Grande-Bretagne en matière fiscale. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil», chaque membre pris individuellement, le «Gérant»). Le(s) Gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être Associés.

9.2 Le(s) Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision du/des Associé(s) détenant(s) la majorité des votes.

9.3 Les membres du Conseil n'assument, du fait de leur position, aucune responsabilité personnelle concernant tout engagement fait valablement par eux au nom de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de gérance

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil.

Art. 11. Représentation de la société

11.1 La Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir sera délégué.

Art. 12. Réunion du Conseil de gérance

12.1 Le Conseil peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation. Les procès verbaux de la réunion seront signés à Luxembourg par tous les Gérants présents à la réunion.

12.2 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et une majorité de ce quorum n'est pas résidente de Grande-Bretagne. Les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple.

12.3 Les pouvoirs et rémunérations de tout Gérant éventuellement nommé postérieurement en plus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

12.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres, sous réserve qu'une telle participation ne soit pas initiée en Grande Bretagne. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

12.5 Tout Gérant peut agir à une réunion du Conseil en nommant par écrit ou par facsimile un autre Gérant en tant que son représentant, à la condition qu'un Gérant, résident de Grande Bretagne en matière fiscale, ne peut agir en tant que représentant d'un autre Gérant. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6 Le Conseil peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par des moyens circulaires en donnant son approbation par écrit, cable, télégramme, telex ou facsimile, ou tous autres moyens similaires de communication. Une décision écrite signée par tous les Gérants est donc efficace et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil qui aurait été dûment convoquée et tenue et une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du Conseil, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valable et efficace sauf si la majorité des Gérants signe la résolution en dehors de la Grande Bretagne et que le dernier signataire ne soit pas un résident de Grande Bretagne en matière fiscale.

Art. 13. Délégation et agent du gérant unique ou du Conseil de gérance

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, chaque Gérant, peut déléguer ses pouvoirs pour des fonctions spécifiques à un ou plusieurs agents ad-hoc.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, chaque Gérant, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a) de ces agents, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale de(s) associé(s)- Votes

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes

16.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Droit de distribution des parts sociales

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés et attribués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social nominal de la Société.

17.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution au niveau de la Société et dans les limites de la loi et des Statuts, le Gérant ou le(s) Gérant(s) proposeront que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

17.5 Sans préjudice des dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le(s) Associé(s).

Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation

18.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

18.2 Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

18.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Toutes les mille (1.000) Parts Sociales représentant le capital social total ont été intégralement souscrites par EAVF LP, précité, et entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une période de un an automatiquement renouvelable (à moins qu'un avis de fin de fonctions pour n'importe quelle raison ne soit envoyé par EAVF LP au Gérant avec un préavis de trois mois):

a) Monsieur Michael Robert Kidd, Finance and Operations Executive, né à Basingstoke (Royaume Uni) le 18 avril 1960, demeurant à L-3397 Roeser, 21, rue d'Alzingen; et

b) Monsieur Harmen Hanekamp, Real Estate Manager, né à Apeldoorn (Pays-Bas) le 26 septembre 1942, demeurant à NL-3503 AR Utrecht (Pays-Bas), 500, Graadt van Roggenweg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de tout membre du Conseil.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue de la Chapelle, 1325 Luxembourg.

3) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Vos, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 3, case 7. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

G. Lecuit.

(094534.3/220/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

MAGASIN ET ENTREPRISE POUILLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Nieder Korn, 219, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.020.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esh-sur-Alzette, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MAGASIN ET ENTREPRISE POUILLIG, S.à r.l.

Signature

(079313.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

ISPL-IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.403.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général ordinaire du 12 mai 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2006, à 18h30, que:

- L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur Frank Reiffer, 20, rue Pierre Clement, L-4916 Bascharage.

- L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur Madame Germaine Reisdorff, 121, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage ainsi que Monsieur Michel Kayser, 121, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2011.

Luxembourg le 30 mai 2006.

Pour extrait conforme

ACOGEST, S.à r.l. / ISPL S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079462.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

RESTAURANT LA CELLULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 86.546.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(079323.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

RESTAURANT LA CELLULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 86.546.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(079319.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

EUROCAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 99.906.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079334.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SERVIND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.592.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

KEIMAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 63.055.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

87820

MAYBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.848.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 25.662.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079358.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.367.

STATUTES

In the year two thousand six, on the third day of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Simon Conway, company director, born in Brighton (United Kingdom) on November 15, 1967, residing at Higwood Hill, London NW7 4HA, United Kingdom,
 2. Mr Anthony Lyons, company director, born in Stoke Newington on October 6, 1947, residing at 3 St Katherines Precint, London NW1 4HH, United Kingdom,
both here represented by Mr Cédric Rath, companies director, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
by virtue of two proxies given on July 31, 2006, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.
- Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by seven hundred (700) class «A» shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each and three hundred (300) class «B» shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the day of Incorporation of the company and shall end on December 31st, 2006.
- 2) The first annual general meeting will be held on 2007.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1. Mr Simon Conway, prenamed, three hundred class «B» shares.	300
2. Mr Anthony Lyons, prenamed, seven hundred class «A» shares	700
Total: one thousand shares	1,000

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 105.263.
 - LUXROYAL MANAGEMENT S.A., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 57.636.
 - Mr Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam (The Netherlands), on 24 November 1966, residing professionally at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
- 4.- The registered office of the company is established at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5.- The general meeting appoints Mr Matthijs Bogers prenamed, as managing director, pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

He is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management and it has full power to bind the company by his individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Simon Conway, administrateur de société, né à Brighton (UK) le 15 novembre 1967, demeurant à Hi-wood Hill, Londres NW7 4HA, UK,

2. Monsieur Anthony Lyons, administrateur de société, né à Stoke Newington le 6 octobre 1947, demeurant à 3 St Katherines Precint, Londres NW1 4HH, UK,

tous deux ici représentés par Monsieur Cédric Raths, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations datées du 31 juillet 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions «A» d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune et trois cents (300) actions «B» d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit

pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Simon Conway, prénommé, trois cents actions «B»	300
2. Monsieur Anthony Lyons, prénommé, sept cents actions «A»	700
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents Euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 105.263.
 - LUXROYAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 57.636.
 - Monsieur Matthijs Bogers, directeur des sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5.- L'Assemblée nomme Monsieur Matthijs Bogers préqualifié administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 89, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(086875.3/220/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 86.208.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

DEIERPENSIOUN LASSIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 75.025.

Constituée par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 508 du 17 juillet 2000, modifiée par acte sous-seing privé en date du 30 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 637 du 12 juin 2003, modifiée par acte sous-seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 603 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour DEIERPENSIOUN LASSIE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079445.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 26.174.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 26.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

PACIFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 2.817.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079361.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

CIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.089.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079363.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

TOCOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».
R. C. Luxembourg B 33.136.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 205 du 6 mai 1993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TOCOTEL, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079466.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

PREMIUM BRANDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 118.506.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, Panama, République de Panama,
ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 20 juillet 2006,

2) La société MAGNUSS OVERSEAS S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 20 juillet 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREMIUM BRANDS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- La vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société MAGNUSS OVERSEAS S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent vingt (1.720,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Michele Romerio, domicilié à Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 31, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(088735.3/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SOLELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 119.269.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 juillet 2006; et

2. LOUV, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de SOLELUX S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 7. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre III.- Conseil d'Administration

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine

l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Art. 15. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 16. Affectation des bénéfices annuels. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 18. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION, prénommée	2.249
2. LOUV, S.à r.l., prénommée	1
Total: 2.250 actions	<u>2.250</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:

a. Madame Cristina de Manuel, Administrateur de sociétés, née à Madrid, le 2 mars 1949, demeurant à E-28109 La Moraleja, Camino de la Huerta

b. LOUV, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272,

c. DMC, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.314,

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue de Louvigny.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 2011.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 85, case 5. – Reçu 2.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100759.3/211/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

GERARD HASTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 15, rue de Müllendorf.

R. C. Luxembourg B 53.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079369.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

REPAIRE-TOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079374.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SAPECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.451.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1993 sous la dénomination de FURRER INTERNATIONAL S.A., acte publié au Mémorial C n° 598 du 16 décembre 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 253 du 12 juin 1995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAPECO INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079463.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

PLAFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 16.652.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

IMMOCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 62.820.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

NASCHTQUAKERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 34.989.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079381.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

INTEGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.624.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

INTEGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.624.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079388.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

INTEGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.624.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

IND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IND, S.à r.l.

Signature

(079389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

NITID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NITID, S.à r.l.

Signature

(079392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

B.I. MARIE-CLAIRE WALERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R. C. Luxembourg B 74.910.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**NORD EUROPE PRIVATE BANK, Société Anonyme,
(anc. NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.).**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 14.361.

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 14.361.

constituée suivant acte reçu en date du 19 novembre 1976, publié au Mémorial C de 1977, page 204, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 24.148.

L'assemblée est présidée par M. Christopher Alain Marie Misson, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Guillaume Georges Thomas Bricka, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Christopher Alain Marie Misson, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les 80.000 (quatre-vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A. en NORD EUROPE PRIVATE BANK et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 4A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

3. Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«En outre la société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

de sorte que suite à cette modification l'article 3 aura la teneur nouvelle suivante:

«Art. 3. Objet

La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

En outre la société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A. en NORD EUROPE PRIVATE BANK et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de NORD EUROPE PRIVATE BANK.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 4A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«En outre la société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

de sorte que suite à cette modification l'article 3 aura la teneur nouvelle suivante:

«Art. 3. Objet

La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes,

d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

En outre la société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants et après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.A.M. Misson, G.G.T. Bricka, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

J. Delvaux.

(086848.3/208/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

NORD EUROPE PRIVATE BANK, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 14.361.

Statuts coordonnés en date du 12 juillet 2006, suite à un acte n° 409 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(086849.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 6.795.

Constituée le 14 mars 1964 suivant acte reçu par M^e Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 37 du 14 mai 1964, modifiée par-devant M^e Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement dudit notaire Glaesener, en date du 14 juin 1965, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 août 1965, modifiée par le même notaire Glaesener en date du 7 août 1971, acte publié au Mémorial C n° 182 du 13 décembre 1971, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 239 du 20 août 1985, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit, en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 3 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 227 du 7 mai 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 juin 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1321 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079444.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

REPRESENTATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 57.784.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079396.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

COPAL BELLE BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.612.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079397.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.960.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**GLOBAL METALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme HIGHTLY CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.871,

détentriche de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.

2.- La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.706;

détentriche d'une (1) part sociale.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à Walferdange, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 juin 2006.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 102.617, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1109 du 3 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Thyès-Walch en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1176 du 19 novembre 2004, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société de COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S. à r.l. en GLOBAL METALL, S. à r.l. et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de GLOBAL METALL, S. à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents euros (EUR 197.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

Il est certifié au notaire soussigné l'existence de tels réserves et résultats par un bilan établi en date du 30 juin 2006, lequel bilan, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer désormais la valeur nominale de chacune des cent (100) parts sociales existantes à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cent euros (EUR 2.100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 août 2006, vol. 435, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 août 2006.

A. Weber.

(087027.3/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FOXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.161.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(079402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

XTEC PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 81.472.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2006**Première résolution*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en daté du 24 juin 2006 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

Renouvellement du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Hervé Le Maître, informaticien, demeurant à F-57920 Kédange-sur-Canner, 13, rue de la Gare (France), administrateur-délégué;

b) Monsieur Olivier Georges, ingénieur-technicien, demeurant à L-3327 Crauthem, 40, rue Lankert;

c) Monsieur Michel Loos, ingénieur industriel, demeurant à L-8340 Olm, 91, boulevard Robert Schuman;

d) Monsieur Laurent Perrot, ingénieur, demeurant à F-57240 Nilvange, 4, rue Joffre.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 juin 2006.

H. Le Maître

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079419.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

LUX-PROTECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 110.989.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 juillet 2006, numéro 2006/1291 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 21 juillet 2006, volume 435, folio 70, case 3, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-PROTECT FUND, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prêté, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 octobre 2005, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007:

M. Jean-Claude Finck, administrateur et président;

M. Michel Birel, administrateur et vice-président;

M. Marc Andre, administrateur;

M. Ernest Cravatte, administrateur;

M. John Dhur, administrateur;

M. Gilbert Ernst, administrateur;

M. Jean Habay, administrateur;

M. Pit Hentgen, administrateur;

M. Jean-Paul Kraus, administrateur;

M. Guy Rommes, administrateur;

M. Guy Rosseljong, administrateur.

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.A., pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007.

Bascharage, le 28 juillet 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(079584.3/236/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.
